

*Questions au Feuilleton*

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

**Question n° 5676—M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements en Ouganda?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

**Question n° 5678—M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements au Sénégal?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

**Question n° 5679—M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements en Tanzanie?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

**Question n° 5681—M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements en Turquie?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante: néant.

[M. Caouette (Témiscamingue).]

## GRC—LES POSTES D'ESSENCE—EMERSON (MAN.)

**Question n° 5697—M. Epp:**

1. A quelles stations-services la GRC est-elle autorisée à s'approvisionner en essence et huile, et à faire effectuer les petites réparations à Emerson au Manitoba?

2. A cet égard, a-t-on procédé par appel d'offres pour choisir ses stations-service et, dans la négative, sur quel critère s'est-on basé pour les choisir?

3. A-t-on procédé par appel d'offres pour fixer le prix du gallon d'essence et, dans la négative, comment a-t-on fixé le prix?

**M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** 1. On trouve trois postes d'essence à Emerson (Manitoba): Shell (cote B), Gulf (cote E), et Texaco (cote E). La GRC peut s'approvisionner auprès de ces trois compagnies; toutefois, elle opte, dans la mesure du possible, pour la compagnie qui offre le meilleur taux d'escompte. Il n'y a pas de poste d'essence ayant la cote A à Emerson.

2 et 3. Pour les achats d'essence et de produits connexes, la GRC se sert du système national de cartes de crédit. Ce dernier relève d'Approvisionnement et Services Canada qui se base sur les soumissions publiques pour établir, d'après les escomptes offerts, un ordre de préférence des fournisseurs. Ces soumissions se répètent tous les trois ans afin de conclure, comme le prescrit le manuel des usagers de la carte de crédit du gouvernement canadien des Approvisionnements et Services Canada, une entente en vertu d'une offre permanente. Ce manuel énumère les compagnies autorisées à accepter la carte de crédit du gouvernement canadien pour les marchandises, services et escomptes fournis par les provinces. Exemple: la cote A offrirait le meilleur escompte, B, l'escompte suivant, et ainsi de suite. La politique de la Gendarmerie est donc de s'approvisionner auprès de la compagnie qui fait la meilleure offre. Toutefois, en cas d'urgence et passé les heures régulières, la GRC peut s'approvisionner auprès de n'importe laquelle des compagnies autorisées.

## AGRICULTURE—LES AVANCES NON UTILISÉES DE FRAIS DE VOYAGE—L. D. HUDON

**Question n° 5711—M. Cossitt:**

En ce qui concerne la réponse à la question n° 5291, où on disait entre autres qu'au 31 décembre 1975, M. L. D. Hudon, sous-ministre de l'Agriculture, devait au Conseil du Trésor la somme de \$851.37 en avances non utilisées de frais de voyage, cette somme était-elle erronée et, dans l'affirmative, a) quelle était cette erreur et quelle en était la cause, b) les avances de voyage en trop se chiffraient-elles à environ \$2400?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Le montant de \$851.37 dû au Conseil du Trésor au titre d'avances non utilisées de frais de déplacement au 31 décembre 1975 est exact. Les remboursements de frais de déplacement, en regard des montants avancés (\$2,400), étaient en souffrance le 31 décembre. a) et b) Voir ci-dessus.

## AGRICULTURE—LES AVANCES NON UTILISÉES DE FRAIS DE VOYAGE—L.-D. HUDON

**Question n° 5712—M. Cossitt:**

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 5291 où l'on mentionnait, entre autres choses, que M. L.-D. Hudon, sous-ministre de l'Agriculture, devait au Conseil du Trésor, au 31 décembre 1975, la somme de \$851.37 pour avances de frais de voyage non utilisées, M. Hudon a-t-il lu cette réponse avant qu'elle ne soit soumise à la Chambre et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) quel rôle M. Hudon a-t-il joué dans la préparation de la réponse?